

DICRIM 2016

Document d'Information Communale sur les

Risques Majeurs



// DOCUMENT À CONSERVER

Le mot du maire

Madame, Monsieur,
Chers administrés,

Les risques majeurs, qu'ils soient technologiques ou naturels, constituent de réelles menaces qui peuvent avoir des conséquences graves pour la population. Même si notre ville a été épargnée jusque-là, le risque zéro n'existe pas. Votre sécurité quotidienne est notre préoccupation, nous - le maire en particulier - en sommes responsables. Nous devons vous informer afin que vous puissiez anticiper et réagir face à une situation exceptionnelle.

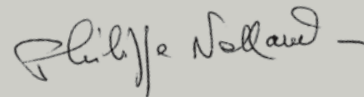
Ce Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) va vous fournir une information préventive et de crise. Vous allez devenir acteur de votre sécurité.

Ce DICRIM vous renseigne sur :

- les risques naturels et technologiques susceptibles de vous concerner localement,
- les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à mettre en œuvre,
- les moyens d'alerte,
- les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Je vous conseille de le lire avec attention - et de le conserver - afin de connaître les bons réflexes à avoir en cas de risques. Les pertes humaines et matérielles en seront ainsi réduites.

Philippe NOLLAND
Maire de Pithiviers



Sommaire

2

Le mot du maire

4

L'alerte à la population

5

Le risque sanitaire
et pollution atmosphérique

6-7

Le risque industriel

8-9

Le risque lié au transport
de matières dangereuses

10-11

Le risque lié
aux mouvements de terrain

12-14

Les risques climatiques

15

Le risque nucléaire

16

Informations pratiques

Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Directeur de la publication : Philippe NOLLAND, maire de Pithiviers

Rédactrice : Gaëlle LAIZEAU, technicienne

A collaboré à l'élaboration du DICRIM : Florence BORDES, responsable communication

Création maquette et conception : Olivier Gourio (olandgo.com)

Crédit photo : UDR-SDIS 45 R. Barocca, V. Beurienne, INPES, STUE, DRIRE

Photogravure et impression : Yesprint

Tirage : 2 500 exemplaires

Dépôt légal à parution - Parution : Janvier 2016

L'alerte à la population

// L'alerte par porte-voix

En cas de danger imminent, **des véhicules munis de porte-voix, vous diffuseront l'alerte et en fonction des événements, des consignes spécifiques seront émises et à suivre.**

La fin de l'alerte par porte-voix est émise par :

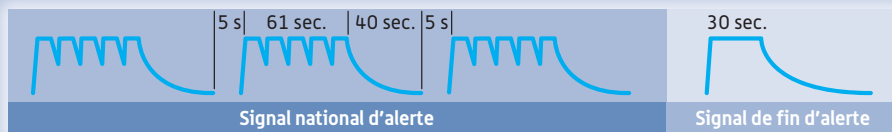
- des véhicules équipés de porte voix,
- France Inter : 99.2 Mhz,
- France Info : 105.5 Mhz
- France Bleu Orléans : 100.9 Mhz,
- Vibration : 88.1 Mhz,
- et de porte à porte.

// L'alerte par téléphone est donnée par la mairie

En cas de danger imminent, **la mairie de Pithiviers peut envoyer un message téléphonique d'alerte et de consignes de sécurité** aux établissements publics (écoles, collèges, lycées, hôpital, maisons de retraite, accueils de loisirs, etc.), industriels et sites de rassemblements (terrains de sports, salle des fêtes, centre aquatique, gymnases, fêtes en plein air, etc.).

// L'alerte par sirène sur le pôle chimique

En cas d'accident majeur sur le pôle chimique situé dans la ZAC de Senives, l'alerte serait donnée par une sirène émettant le signal sonore suivant : 3 signaux modulés d'1 minute 41 secondes séparés par un silence de 5 secondes.
A titre préventif, ce signal peut être écouté au n° vert : 0 800 42 73 66.



Ces signaux émis par les sirènes du signal national d'alerte sont régulièrement testés. On les entend chaque premier mercredi du mois.

Dès que cette sirène retentit, vous devez réagir immédiatement et suivre ces 6 consignes essentielles :



Ne fumez pas
Évitez toute flamme ou étincelle.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'occupent d'eux.



Ne téléphonez pas
afin de libérer les lignes pour les secours.



Enfermez-vous dans le bâtiment en dur le plus proche (si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, rejoignez le bâtiment le plus proche et éloignez-vous des fenêtres)



Calfeutrez portes et fenêtres
Coupez les ventilations.



Écoutez la radio en FM pour connaître les consignes à suivre :
France Inter : 99.2 Mhz
France Info : 105.5 Mhz
France Bleu Orléans : 100.9 Mhz
Vibration : 88.1 Mhz

La fin de l'alerte par sirène est caractérisée par un son modulé de 30 secondes.

Le risque de pollution atmosphérique

L'air est plus ou moins contaminé par des polluants produits par les activités humaines ou d'origine naturelle.

Les polluants concernés sont :

- PM¹⁰ : particules fines,
- NO² : dioxyde d'azote,
- O³ : ozone.

La surveillance de la qualité de l'air dans le département est réalisée par l'association agréée LIG'AIR.

En cas d'épisode de pollution, la préfecture informera les mairies des communes concernées par cette pollution.

La mairie de Pithiviers diffusera cette information et les recommandations par affichage à la Direction des Services Techniques, de l'Urbanisme et de l'Environnement.

La réduction d'une pollution atmosphérique relève de nombreux acteurs dont chacun d'entre nous.

Ainsi, **les recommandations générales et sanitaires suivantes** seront à respecter lors de tout épisode de pollution :

- Limitez l'utilisation de la voiture et modérez votre vitesse,
- Limitez ou reportez les activités physiques et sportives,
- En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès d'un pharmacien ou d'un médecin.

Ces recommandations seront complétées et renforcées si l'alerte est plus importante.

Le risque sanitaire (grippe, gastro-entérite, grippe aviaire...)

GRIPPE

**DES GESTES SIMPLES
POUR LIMITER LES RISQUES DE TRANSMISSION**



**LAVEZ-VOUS
LES MAINS
PLUSIEURS FOIS
PAR JOUR**

AVEC DU SAVON
OU UTILISEZ UNE SOLUTION
HYDROALCOOLIQUE



**LORSQUE
VOUS ÉTERNUEZ
OU TOUSSEZ
COUVREZ-VOUS
LA BOUCHE ET
LE NEZ AVEC
VOTRE MANCHE**

OU UN MOUCHOIR
À USAGE UNIQUE



**EN CAS DE
SYMPTÔMES
GRIPPAUX,
APPELÉZ
VOTRE MÉDECIN
TRAITANT**

CONTACTEZ LE 15
UNIQUEMENT
EN CAS D'URGENCE



inpes
Institut national
de prévention et
d'éducation pour
la santé

www.inpes.sante.fr

Pour toute information
0 825 302 302 (0,15 euro/min depuis un poste fixe)
www.pandemie-grippale.gouv.fr

Les gestes de chacun font la santé de tous



STOP
aux virus
de la
grippe

Le risque industriel



Le risque industriel concerne un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Pithiviers comprend de nombreuses industries dont un pôle chimique dans sa zone industrielle. Une partie de cette dernière se trouve dans le périmètre de danger du Plan Particulier d'Intervention (PPI). En cas de danger grave et avéré, **des mesures devraient être prises pour et par la totalité des habitants.**

Si un tel accident survenait, le Plan Particulier d'Intervention (mis à jour en septembre 2014) serait déclenché et les opérations de secours menées par le préfet. Les personnes directement concernées (se situant dans le périmètre de danger) ont d'ailleurs reçu un document d'information établi par l'exploitant du site qui précise la nature des risques liés à l'exploitation, les dispositifs mis en place en situation de crise, ainsi que les mesures de sécurité à prendre.

Néanmoins, tous les habitants devront respecter les consignes données pour se protéger, ne pas gêner les opérations de secours et, ainsi, éviter la survenance d'un accident supplémentaire.

Le risque industriel

// Consignes de sécurité

AVANT

Connaître les gestes

- d'alerte,
- de confinement,
- d'évacuation.

Gardez les documents d'information qui vous ont été remis.

APRÈS

AGIR :

- Aérer les pièces,
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf si elles sont en grave danger.

PENDANT

Si vous êtes témoin d'un accident, donnez l'alerte en précisant si possible le lieu exact, le nombre de victimes et la nature du sinistre.

AGIR :

- Rejoindre immédiatement un local clos,
- Se confiner dans ce bâtiment en bouchant les arrivées d'air, en arrêtant les ventilations et les climatisations,
- S'éloigner des portes et fenêtres,
- Écouter la radio,
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école,
- Éviter de téléphoner,
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.



Enfermez-vous dans le bâtiment en dur le plus proche (si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, rejoignez le bâtiment le plus proche et éloignez-vous des fenêtres)



Calfeutrez portes et fenêtres. Coupez les ventilations.



Écoutez la radio en FM pour connaître les consignes à suivre.
France Inter : 99.2 Mhz
France-Info : 105.5 Mhz
France Bleu Orléans : 100.9 Mhz
Vibration : 88.1 Mhz



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les secours



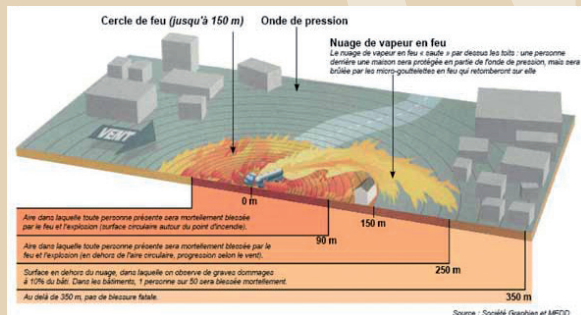
Ne fumez pas. Évitez toute flamme ou étincelle.

Le risque lié au transport de matières dangereuses



Le risque lié au transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, par voie d'eau ou par canalisations. A Pithiviers, il peut concerner les départementales, la canalisation gaz, les voies ferrées,

les forages d'eau potable, etc. Il peut s'agir d'un incendie, d'une explosion, d'un déversement de la substance dangereuse mais aussi d'effets secondaires tels que la propagation aérienne de vapeurs toxiques, la pollution des eaux et des sols.



Pour identifier les véhicules transportant des matières dangereuses, vous devez vous référer à leurs signalisations.



Gaz ou liquide inflammable



Liquide ou solide à inflammation spontanée



Liquide ou solide présentant des émanations de gaz inflammable au contact de l'eau



Solide inflammable



Risque d'explosion



Comburant ou peroxyde organique



Matière ou gaz toxique



Matière ou gaz corrosif



Matière présentant des risques divers

Le risque lié au transport de matières dangereuses

// Consignes de sécurité

AVANT

Connaître les gestes

- d'alerte,
- de confinement,
- d'évacuation.

Gardez les documents d'information qui vous ont été remis.

APRÈS

AGIR :

- Aérer les pièces,
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf si elles sont en grave danger.

PENDANT

Si vous êtes témoin d'un accident, donnez l'alerte en précisant si possible le lieu exact, le nombre de victimes et la nature du sinistre.

AGIR :

- Rejoindre immédiatement un local clos,
- Se confiner dans ce bâtiment en bouchant les arrivées d'air, en arrêtant les ventilations et les climatisations,
- S'éloigner des portes et fenêtres,
- Écouter la radio,
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école,
- Éviter de téléphoner,
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.



En cas d'accident, il est important que vous suiviez ces consignes de sécurité :



Enfermez-vous dans le bâtiment en dur le plus proche (si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, rejoignez le bâtiment le plus proche et éloignez-vous des fenêtres)



Calfeutrez portes et fenêtres. Coupez les ventilations.



Écoutez la radio en FM pour connaître les consignes à suivre.
France Inter : 99.2 Mhz
France Info : 105.5 Mhz
France Bleu Orléans : 100.9 Mhz
Vibration : 88.1 Mhz



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux



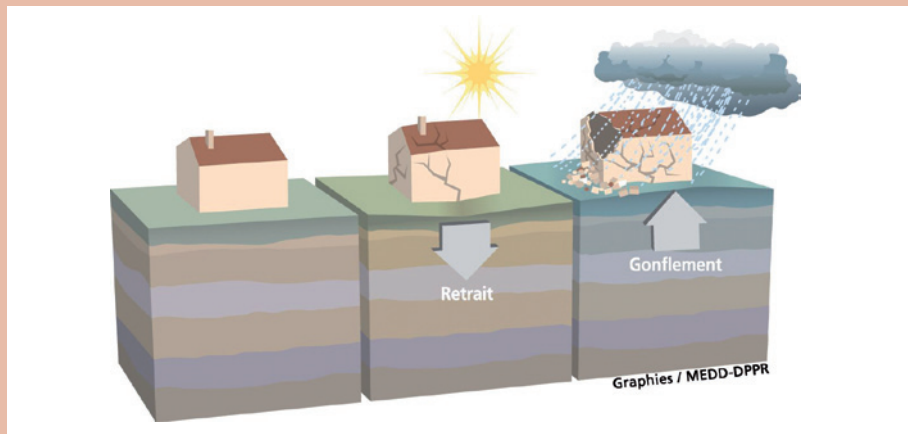
Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les secours



Ne fumez pas. Évitez toute flamme ou étincelle.

Le risque lié aux mouvements de terrain

La commune de Pithiviers est concernée par le risque d'effondrement de cavités (5 cavités recensées par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Quant au retrait et au gonflement d'argile, Pithiviers est classée en aléa moyen ou faible sur les 3/5^e de son territoire. Ces deux risques sont distincts même si les mesures de sécurité sont identiques.



// Le retrait-gonflement des argiles :

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles est dû à un changement d'humidité des sols argileux qui perdent l'eau disponible en se rétractant en cas de sécheresse ou la fixent.

Pour éviter ces risques, des dispositions constructives et des mesures sur l'environnement immédiat du bâti peuvent être appliquées afin d'en réduire, voire supprimer, les conséquences sur les constructions (profondeurs minimales des fondations, chaînages verticaux et horizontaux).

// Effondrement ou affaissement de cavités souterraines :

Les affaissements sont des dépressions dans le sol, visibles en surface, en forme de cuvette, alors que les effondrements sont des phénomènes instantanés et brutaux. Tous deux résultent de processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau, du climat ou de l'homme.

Les conséquences d'un mouvement de terrain lié aux cavités souterraines peuvent présenter de nombreux dangers pour la population (destructions de biens, effondrements d'édifices...).

// Les réflexes qui sauvent

À L'INTÉRIEUR

- dès les premiers signes : fermez l'alimentation de gaz et d'électricité et évacuez les bâtiments, n'y retournez pas,
- ne prenez pas l'ascenseur.

À L'EXTÉRIEUR

- éloignez-vous de la zone dangereuse,
- rejoignez le lieu de regroupement.

AVANT

- s'informer des risques encourus et des consignes de sécurité,
- avant toute construction dans une zone ayant fait l'objet de mouvements de terrain, faire réaliser une étude géologique,
- si une cavité existe, ne jamais condamner les accès, ni boucher les puits de ventilation, ni remblayer la cavité avec des matériaux inadaptés ou ne pas y évacuer ses eaux usées ou pluviales,
- étudier les clauses de son contrat d'assurance.

PENDANT

- s'éloigner,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRÈS

- se mettre à disposition des secours,
- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer le maire, le BRGM ou la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Les risques climatiques

Les risques climatiques sont des risques communs à tous les territoires et ne peuvent pas être localisés. Sont considérés comme risques climatiques :

les intempéries hivernales exceptionnelles (périodes de grand froid et/ou précipitations de neige ou pluie verglaçante) dans la mesure où elles peuvent réduire la capacité de déplacement,

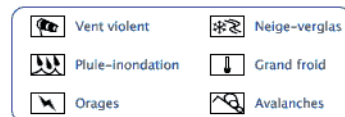
les tempêtes et orages (vents violents, éclairs, précipitations, grêle) qui peuvent causer des dégâts, provoquer des inondations,

la canicule (température maximale supérieure à 34° C et température minimale supérieure à 19° C en moyenne pendant 3 jours consécutifs). Depuis la canicule de 2003, une veille sociale recense les personnes dites « vulnérables ». Attention aux personnes âgées, aux nourrissons et aux enfants de moins de 4 ans. En cas de canicule, le Plan National Canicule est déclenché.

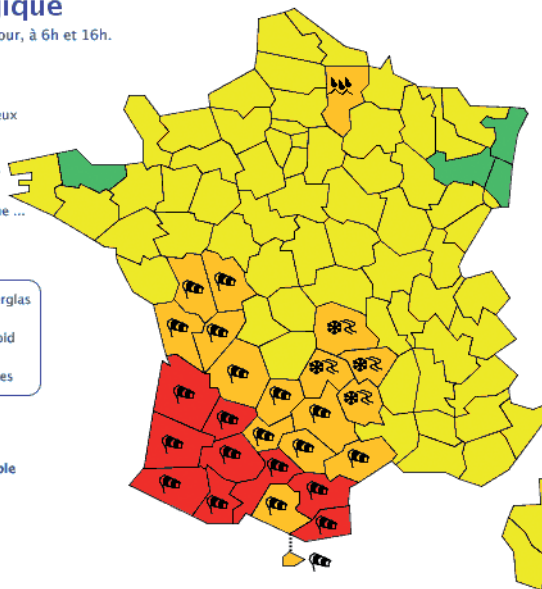
Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.**



La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



Copyright Météo-France

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Les risques climatiques

// Canicule

PENDANT

- n'hésitez pas à aider ou à vous faire aider,
- passer au moins 3 heures par jour dans un endroit frais,
- rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour,
- buvez fréquemment et abondamment de l'eau même sans soif,
- évitez de sortir aux heures les plus chaudes,
- à titre informatif, consultez les indices Atmo, indicateurs journaliers de la qualité de l'air (www.atmo-npdc.fr)

// Tempêtes et orages

AVANT

- rangez les objets exposés au vent,
- gagnez un abri en dur, fermez les portes et volets,
- prévoyez des couvertures, vêtements chauds, moyens d'éclairage,
- à l'approche de l'orage, mettez en sécurité vos biens et abritez-vous hors des zones boisées.



APRÈS

- réparez ce qui peut l'être,
- coupez les branches et les arbres qui menacent de s'abattre,
- ne pas toucher aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre.

PENDANT

Tempête - Alerte orange :

- débranchez appareils électriques et antennes de télévision,
- limitez vos déplacements et renseignez-vous avant,
- prenez garde aux chutes d'arbres et d'objets,
- n'intervenez pas sur les toitures.

Tempête - Alerte rouge :

- restez chez vous et évitez toute activité extérieure,
- si vous devez vous déplacer, soyez prudents ; empruntez les grands axes de circulation,
- n'intervenez surtout pas sur les toitures.

Orage - Alerte orange :

- soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisir,
- évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

Orage - Alerte rouge :

- soyez prudents si vous devez vous déplacer, les conditions de circulation pourraient subitement devenir dangereuses,
- évitez les activités extérieures de loisir,
- sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule.

// Intempéries hivernales



AVANT

- protégez du gel vos installations et salez les trottoirs devant votre maison,
- stationnez votre véhicule en dehors des voies de circulation,
- prévoir des couvertures, vêtements chauds et quelques provisions (eau potable...).



APRÈS

- nettoyez votre véhicule pour enlever le sel.

PENDANT

Routes enneigées, verglacées

Alerte orange :

- soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer,
- renseignez-vous sur les conditions de circulation,
- respectez les restrictions de circulation, prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation.

Alerte rouge :

- restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement,
- si vous devez vous déplacer, signalez votre départ et votre destination à vos proches,
- munissez-vous d'équipements spéciaux et du matériel en cas d'immobilisation prolongée,
- ne quittez votre véhicule que sur sollicitations des secours.

Baisse des températures

Alerte orange :

- évitez les expositions prolongées au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides,
- veillez à vous vêtir d'un habillement adéquat,
- évitez les efforts brusques,
- ne consommez pas de boissons alcoolisées,
- veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage.

Alerte rouge :

- évitez toute sortie au froid,
- si vous êtes obligé de sortir, évitez les heures les plus froides et l'exposition prolongée au froid et au vent,
- veillez à vous vêtir d'un habillement adéquat (plusieurs couches, mains couvertes...)
- évitez les efforts brusques,
- veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage,
- ne consommez pas de boissons alcoolisées.

Le risque nucléaire

// Qu'est un accident nucléaire ?

L'accident nucléaire est un événement intervenant sur une installation nucléaire et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les populations environnantes, les biens et l'environnement.



// Les accidents nucléaires

Les dangers :

- l'irradiation pour les personnels directement en présence de la source radioactive,
- la contamination par les poussières radioactives dispersées dans l'atmosphère, le sol ou l'eau.

Les effets :

Ils dépendent de la distance de la source de radiation et de la durée d'exposition.

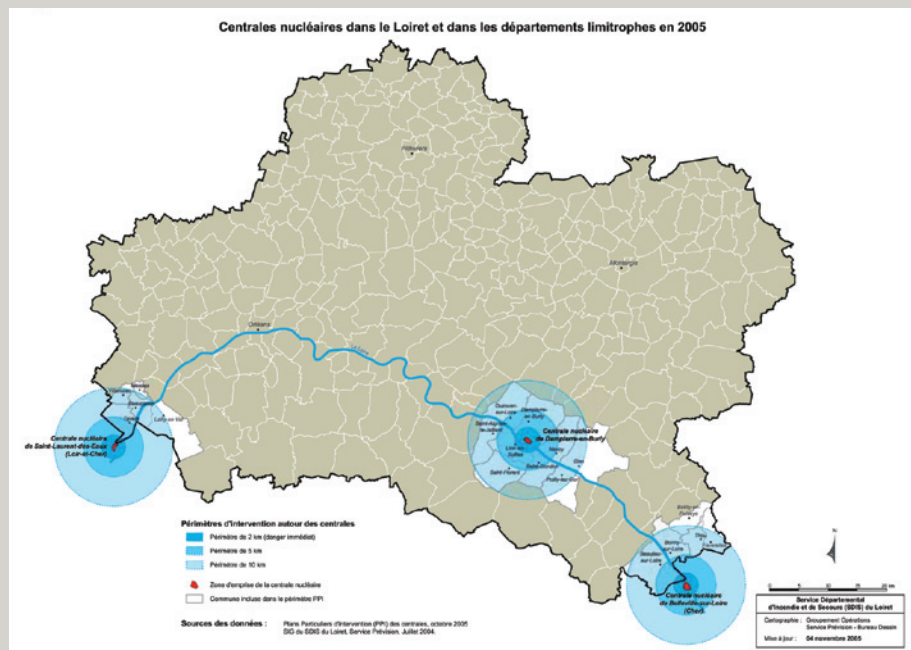
- Effets sur l'homme : brûlures, cancers, stérilité, incidents génétiques...
- Effets sur l'environnement, soit les cultures, les produits de consommation, la flore, la faune...

Les risques pour notre commune :

Tout accident très grave intervenant sur les centres de Saint-Laurent-des-Eaux (Loir-et-Cher), de Dampierre-en-Burly (Loiret), de Belleville-sur-Loire (Cher) ou de Nogent-sur-Seine (Aube) pourrait avoir des conséquences sur Pithiviers.

Les risques dépendent de l'intensité de l'accident nucléaire, des conditions météorologiques et, en particulier, de la direction et de la vitesse du vent porteur des particules radioactives.

C'est pourquoi, en cas d'accident nucléaire, il est important de respecter les consignes qui vous seront données par les autorités relayées par le maire et par les médias.



Informations pratiques

Mairie de Pithiviers

5 place Denis Poisson - 45300 PITHIVIERS
Tél. : 02 38 30 08 77
www.ville-pithiviers.fr
@ : mairie@pithiviers.fr

Prim.net : site thématique dédié à la prévention des risques majeurs
www.prim.net

BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)
Centre scientifique et technique d'Orléans
Tél. : 02 38 64 34 34
www.brgm.fr

Météo France

Centre départemental du Loiret
Tél. : 08 99 71 02 45
www.meteofrance.com

Préfecture – SIRACEDPC

(Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civile)
181 rue de Bourgogne
45042 ORLÉANS cedex 2
Tél. : 02 38 81 40 00
www.loiret.pref.gouv.fr

DDT (Direction Départementale des Territoires)

Cité administrative Coligny - Bât. E
131 rue du Faubourg-Bannier
45042 ORLÉANS cedex 2
Tél. : 02 38 52 46 46

Institut des Risques Majeurs (IRMA)

www.irma-grenoble.com

SDIS du Loiret (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

195 rue de la Gourdonnerie
45404 FLEURY-LES-AUBRAIS cedex
Tél. : 02 38 52 35 23

Écoutez la radio en FM

(pour les consignes de sécurité et être informé) :

France Bleu Orléans : 100.9 Mhz
France Inter : 99.2 Mhz
France Info : 105.5 Mhz
Vibration : 88.1 Mhz



Les numéros de téléphone d'urgence :

- **Sapeurs-pompiers : 18**
- **Gendarmerie : 17**
- **SAMU : 15**
- **Numéro d'appel d'urgence européen : 112**
- **Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes (numéro accessible par SMS ou fax) : 114**

Le Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS)

La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée. Elle incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen. Le guide ***Je me protège en famille*** (disponible sur <http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>) vous aide à organiser votre autonomie durant cette phase critique, en élaborant votre

Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS).